

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

30 novembre 2017

PLFR POUR 2017 - (N° 384)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 482

présenté par

M. Chenu, M. Aliot, M. Bilde, M. Collard, Mme Le Pen et M. Pajot

-----

**ARTICLE 5****ÉTAT B****Mission « Engagements financiers de l'État »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>Autorisations d'engagement suppl. ouvertes</b>	<b>Autorisations d'engagement annulées</b>	<b>Crédits de paiement suppl. ouverts</b>	<b>Crédits de paiement annulés</b>
Charge de la dette et trésorerie de l'État (crédits évaluatifs)	0	0	0	0
Appels en garantie de l'État (crédits évaluatifs)	0	0	0	0
Épargne	0	0	0	0
Majoration de rentes	0	0	0	0
Dotation du Mécanisme européen de stabilité (libellé modifié)	-86 712 706	0	-86 712 706	0
Augmentation de capital de la Banque européenne d'investissement	0	0	0	0
Fonds de soutien relatif aux prêts et contrats financiers structurés à risque	0	0	0	0
<b>TOTAUX</b>	-86 712 706	0	-86 712 706	0
<b>SOLDE</b>	-86 712 706		-86 712 706	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La France est d'ores et déjà le 2<sup>ème</sup> contributeur au Mécanisme Européen de Stabilité (MES). Cette dotation volontaire voulue par le Ministre de l'Économie représente plus de 86 millions d'euros : cet argent aurait pu être investi d'une autre manière. De plus, cette contribution n'augmente pas la quote-part de la France dans le MES : c'est un investissement sans contrepartie.